



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 8 JUIN 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Joseph

Assistent : M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Escroignard (Comité) – Mme Bastos – M Doucara – M Le Nagard – M Lomba – M Rabia  
M Sénécal

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ADAMOIS OL : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **DEUIL ENGHEN FC : Mail du 03 06 26**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de critérium U13 – série 1 poule A du 23/05/26 vs SOISY AM FC

### **EAUBONNE CSM : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **FRANCONVILLE FC : Mail du 05 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

### **JOUY FC : Mail du 08 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26. Le nombre d'équipes écrit en rouge dans le tableau correspond aux clubs qui ont confirmé.

### **VAUREAL FCM : Mail du 04 06 26**

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.





## JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera à GONESSE – Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret  
La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivant le tableau ci-dessous et de **se munir de la feuille de présence de leurs joueurs comme pour un plateau** :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h 30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		1
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		3
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	7	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	2	
EAUBONNE CSM		3
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	0	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSES UF	4	





CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	5	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC	5	
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	4	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		0
OSNY FC	2	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC	6	
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST OUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		1
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXINAS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	





## REMBOURSEMENT DES GOÛTERS

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

### Remboursement sur Compte Club au 15/06/26

PLATEAU DU 21/03/2026	PLATEAU DU 11/04/2026
FRETTOISE ES	DOMONT FC

PLATEAU DU 23/05/2026
ST OUEN AS

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

**Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026**

### CRITERIUM U13

**PIERRELAYE FC 1** : 2<sup>ème</sup>appel de la feuille de match n° 55644388 - critérium U13 série 1 Poule A vs CORMEILLAIS ACS 1 du 30/05/26

**GONESSE RC 1** : 2<sup>ème</sup>appel de la feuille de match n° 55644390 - critérium U13 série 1 Poule A vs DEUIL ENGHIEU FC 1 du 30/05/26

**ENTENTE SSG 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649388 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs FRANCONVILLE FC 1 & 2 du 30/05/26

**SARCELLES AAS 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649518 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs ST LEU FC 2 & 3 du 30/05/26

**ST BRICE FC 2 & 3** : 2<sup>ème</sup>appel des feuilles de matchs n° 55649521 & n° 55649487 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 30/05/26

## FORFAIT

**SOISY AM FC** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A DEUIL ENGHIEU FC du 23/05/26





## AMENDES

**SOISY AM FC** : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A DEUIL ENGHEN FC du 23/05/26

**Amende : 15€**

**ST BRICE FC 2 & 3** : Non réception des feuilles de matchs n° 55379680 & 55379725 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs PIERRELAYE FC 1 & 2 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

**CORMEILLAIS ACS 1** : Non réception de la feuille de match n° 55644126 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTMAGNY FC 1 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**VIARMES ASNIERES OL 1** : Non réception de la feuille de match n° 55644269 - critérium U13 série 1 Poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

**GARGES FCM 1 & 2** : Non réception des feuilles de matchs n° 55648973 & 55649039 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 23/05/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€ x 2 = 104€**

## EVENEMENTS FIN DE SAISON

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 15 JUIN 2026

